



Question Marks

LETTRE D'INFORMATION COMPU-MARK

Jun 2004

Une économie et un commerce mondial qui s'internationalisent encore demandent une approche globale des recherches et de la protection des marques. C'est dès lors une bonne chose que les forces des trois spécialistes des marques Thomson - Compu-Mark qui a son siège à Anvers, Thomson & Thomson (T&T) de Boston et Brandy de Tokyo - soient désormais réunis au sein d'un seul grand groupe. Le 1er avril 2004, Monsieur Geert Noorman a été nommé CEO de ce nouveau groupe. Aujourd'hui, comme nous opérons tous ensemble sous une seule direction, nous pouvons encore étendre notre gamme de produits et services et réagir encore plus rapidement aux évolutions constantes du marché et du monde des marques. Notre priorité absolue en la matière est de continuer à développer nos services électroniques, comme les Surveillances E-Services, comme vous pourrez le lire en détail dans cette édition.

Jan Broeckx, General Manager

FOCUS

- 2 Surveillances E-Services
- 6 A propos de la recherche de marques au Japon
- 10 Nouvelles adresses e-mail et nouveau site web
- 11 INTA 2004 à Atlanta

Surveillances E-Services : possibilité d'une sélection en ligne

Pour vous faciliter la gestion de votre portefeuille de surveillances, vos informations de surveillances en ligne sont tenues à jour. Ce service vous est offert gratuitement par Compu-Mark. Ce printemps, en outre, ces Surveillances E-Services ont été dotées de quelques nouvelles fonctionnalités importantes. Explications détaillées de Sabine Vermuyten, Product Manager.

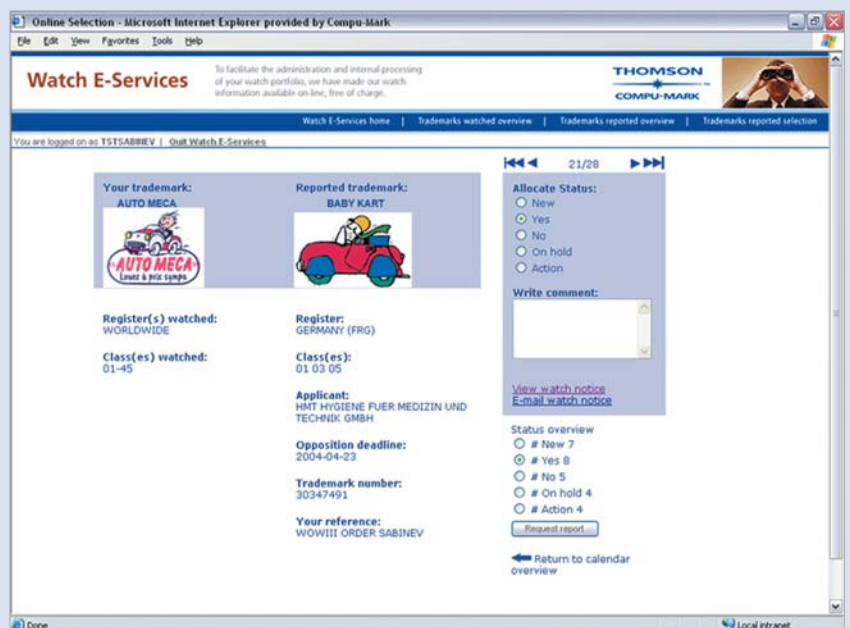
Petit récapitulatif : qu'est ce que la Surveillance E-Service ?

'Les Surveillances E-Services vous permettaient déjà de consulter votre portefeuille de surveillances et de visionner les marques verbales et figuratives relevées. Depuis avril, nous vous proposons également un outil de sélection en ligne. Le traitement interne de vos avis de surveillance devient, ainsi, beaucoup plus simple.'

Que représente exactement le nouvel outil de sélection ?

'A chaque fois que nous découvrons de nouvelles marques, en conflit éventuel, nous vous envoyons un e-mail. Si vous vous connectez via www.compu-mark.thomson.com aux Surveillances E-Services, vous voyez dans la partie sélection, les marques nouvellement relevées de ce jour. En un coup d'œil, vous avez toutes les informations pertinentes concernant à la fois la marque surveillée et la marque relevée. Ceci vous permet d'attribuer très rapidement à chaque marque relevée un état : une action immédiate est-elle requise, la marque sera-t-elle certainement retenue, cela demande-t-il encore une certaine réflexion ou la marque est-elle à ignorer ? Vous pouvez également visionner l'avis de surveillance intégral via un lien direct et ajouter votre commentaire personnel dans le champ réservé aux notes.'

Le nouvel outil de sélection vous permet d'attribuer un état à chaque marque relevée



Conclusion des rapports ?

'Après votre processus de sélection quotidien, vous pouvez demander immédiatement un rapport : vous recevrez alors par e-mail tous les avis de surveillance avec l'état de votre choix. Vous pouvez ensuite transférer immédiatement le rapport à des clients ou à des collègues, ce qui représente un gain de temps considérable.'

Cinq grands atouts

1. Toutes les informations concernant des marques surveillées et relevées sont **disponibles en ligne** : vous gagnez du temps et pouvez donc entreprendre plus rapidement les actions nécessaires;
2. avec **la sélection en ligne**, le traitement de vos avis de surveillance devient beaucoup plus aisé;
3. possibilité de **personnalisation** : via le Marks Reported Overview, par exemple, vous pouvez générer des listes de marques personnalisées;
4. **possibilités de rapport** étendues : vous pouvez demander à la fois des feuilles Excel et des rapports via e-mail, avec les avis de surveillance de votre choix en annexe;
5. les Surveillances E-Services sont un outil **d'archivage gratuit** : vos informations sur les marques sont conservées en ligne pendant une plus longue période.

Trademarks watched overview

Consultez votre portefeuille de surveillances actuel

Trademarks reported overview

Visionnez les marques verbales et figuratives relevées

Trademarks reported selection

Attribuez un état à toutes les marques nouvellement relevées et sélectionnez ainsi les marques pour lesquelles vous souhaitez recevoir un avis de surveillance

Comment pouvez-vous obtenir accès aux Surveillances E-Services ?

Etes-vous déjà un utilisateur des Surveillances E-Services ?

Lors du renouvellement de notre site web (voir également à la page 10), nous avons créé un **Client Area** personnalisé, un espace sécurisé qui vous donne accès à nos services électroniques Surveillances E-Services et SAEGIS. Connectez vous au site www.compu-mark.thomson.com et introduisez votre mot de passe et votre nom d'utilisateur. A la rubrique **Enter E-Services**, lorsque vous cliquez sur **Watch E-Services**, vous arriverez automatiquement aux Surveillances E-Services.

Vous souhaitez utiliser l'outil de sélection en ligne ? Appelez, dans ce cas, notre Service Clientèle au + 32 3 220 72 11.

Vous n'utilisez pas encore les Surveillances E-Services ?

Demandez, gratuitement, un nom d'utilisateur et un mot de passe via notre Service Clientèle. Vous pouvez les joindre au + 32 3 220 72 11.

Nouvelles langues UE et nouveautés concernant la Marque communautaire



Kathy Van der Herten

L'élargissement récent de l'Union européenne est un sujet dont on parle beaucoup. Néanmoins, Kathy Van der Herten, Product Manager Search, aimerait attirer votre attention sur un certain nombre de points très importants. Un aspect que vous ne pouvez certainement pas perdre de vue, est l'arrivée de neuf nouvelles langues UE officielles.

Depuis le 1er mai 2004, les nouveaux dépôts de marques communautaires peuvent également se faire en estonien, hongrois, letton, lituanien, maltais, polonais, slovène, slovaque et tchèque. La seconde langue reste inchangée à l'ancien régime des cinq langues. Une publication mentionne toujours les vingt langues officielles.

Comment Compu-Mark gère-t-elle cela dans la pratique ?

Kathy Van der Herten: 'Nous avons recherché pour nos rapports l'équilibre idéal : vous fournir toutes les informations nécessaires sans vous submerger de papier supplémentaire. Grâce aux modifications suivantes, nous y sommes parvenus :

- **La publication officielle intégrale**, telle qu'elle est reproduite dans nos recherches de marques verbales et

figuratives, par exemple, était déjà limitée dans le passé à cinq langues : l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Cela reste inchangé.

- Pour **la liste de produits et services actualisée** de nos recherches sur papier, nous présentons toujours la liste dans la langue dans laquelle la marque est déposée, dans la langue du rapport et avec la traduction informatisée (le cas échéant). L'an dernier, nous avons déjà réduit le nombre de langues.

Depuis quelques mois vous pouvez choisir vous-même, la langue que vous souhaitez voir apparaître pour les marques communautaires publiées. Sur notre plate-forme en ligne SAEGIS le nombre de langues possible a augmenté de 9 langues depuis l'élargissement.

Quels sont, en fait, les nouveaux pays de l'Union qui se montrent les plus actifs ?

Kathy Van der Herten: 'Sur base du nombre de dépôts de Marques Communautaires entre 1996 et 2003, nous pouvons nous attendre à un afflux de marques de Pologne et de Chypre. Ces deux pays représentaient chacun un quart environ des 1000 marques déposées au cours de cette période par les dix pays en question. Malte occupe, singulièrement, la cinquième place avec 8%. La Lettonie ferme la liste avec quatre dépôts seulement.

Qu'en est-il, enfin, des contestations éventuelles ?

Kathy Van der Herten: 'Malgré l'extension automatique aux nouveaux pays membres, il se pourrait que vous vous heurtiez à une contestation de pays individuels. Cela ne signifie pas la fin de la Marque Communautaire, mais seulement la fin de la non-protection dans ces pays. L'OHIM ne publie pas cette information. Par conséquent, il est important de faire effectuer une recherche nationale avant de lancer une marque.'

Vous avez encore des questions ?

N'hésitez pas à contacter notre Service Clientèle au + 32 3 220 72 11.

SAEGIS™ accueille la Lituanie et l'Irlande



En effet : nous avons ajouté la base de données de la Lituanie sur SAEGIS. Voilà encore un nouvel atout pour le marché des recherches en ligne ! L'Irlande, par ailleurs, fait sa réapparition sur notre plate-forme en ligne. Après une absence de quelques années, vous pouvez à nouveau effectuer des recherches en ligne au pays de (la) Saint Patrick. **Tout cela signifie que nous évoluons de plus en plus vers la couverture complète de l'UE en ligne, via Custom Search et AutoQuery.** Entre-temps, nous travaillons déjà à de nouvelles bases de données. Nous nous efforçons de les mettre en ligne le plus rapidement possible !

Produits et nouveautés: FAQ

Une réponse à toutes vos questions

Combien de temps prend une recherche immédiate ? Compu-Mark peut-elle effectuer des recherches et des surveillances de caractères étrangers ? Quelle est la différence entre une recherche à l'identique et une recherche identical screening ? Ce sont peut-être des questions que vous vous posez lorsque vous parcourez les produits dans notre tarif et que vous pouvez, bien entendu, toujours soumettre à notre Service Clientèle.

Comme vous pouvez le lire à la page 10 de ce Question Marks, Compu-Mark a créé, pour vous, un nouveau site web amélioré, accessible depuis ce printemps. Un élément classique, mais non moins important pour autant est la rubrique Questions & Réponses : un aperçu détaillé et représentatif des questions qui ont été posées au fil des années à notre service clientèle.

Questions & Réponses: trois rubriques synoptiques

1. Questions sur nos produits
2. Questions sur notre société
3. Questions sur les marques et la PI

Nous avons, donc, tout intérêt à maintenir à jour cette source d'informations importante. Pour vous comme pour nous.

Cela signifie-t-il que la rubrique FAQ disparaît de Question Marks ? Pas du tout, nous continuerons également dans cette lettre d'information à traiter activement des sujets d'actualité et des questions fréquentes relatives aux marques !

Surfez sur le site www.compu-mark.thomson.com et cliquez sur Questions & Réponses.

A propos de la recherche de marques au Japon: le Code de Groupe japonais

par Atsuko Tagaki - Brandy International



Comme vous le savez, le Japon a adhéré à la Classification de Nice, la Liste des classes internationale de biens et services en vue de l'enregistrement des marques.

Cela n'empêche pas le Bureau japonais des brevets (JPO) d'utiliser aussi, depuis longtemps, son propre groupement de biens et services comme critère. Tous les biens/services qui font partie du même groupe, sont considérés comme similaires. Ce groupement est appelé Code de Groupe.

Les Bureaux de marques de Chine, de Corée du Sud et de Taiwan appliquent également un système similaire pour la recherche de nouveaux dépôts de marques.

Suivant le système de recherche japonais, les biens/services qui appartiennent au même Code de Groupe sont d'office considérés comme similaires, même s'ils semblent à première vue totalement différents ou s'ils appartiennent selon la Classification Internationale de Bien/Services (ICGS) à une autre classe internationale.

Ceci peut sembler compliqué et difficile à comprendre pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le système japonais. C'est pourquoi nous apportons quelques clarifications en la matière.

Le Japon suit le système du 'premier dépôt', où en cas de dépôts conflictuels, c'est le premier qui a été déposé qui est enregistré. Il suffit dans ce cas qu'un déposant signale

qu'il est probable qu'il utilise la marque. Il n'y a donc pas 'd'obligation d'utilisation'. Ceci est fort différent du système de 'première utilisation', où les déposants doivent déclarer qu'ils ont effectivement l'intention de réellement utiliser la marque pour les biens/services indiqués et où, en cas de marques conflictuelles, celle disposant de la preuve d'utilisation la plus ancienne se voit attribuer les droits les plus anciens.

Afin de réduire à un minimum le risque de situations conflictuelles, le JPO fonde sa stratégie de recherche sur la similitude des biens suivant la subdivision " Code de Groupe " susmentionnée de la Classification Internationale des Biens et Services, qui subdivise les 45 classes internationales en quelque 800 Codes de Groupes.

Le Code de Groupe est organisé et ordonné en fonction du système de 'demande d'utilisation' et du système 'lieu de vente' et s'applique tout à fait au secteur de la production, au secteur du marketing et pour la protection de la consommation, pour les matières premières et pour la qualité. Il tient compte également des rapports entre des produits finis et leurs éléments. Ceci peut vous donner l'impression qu'il y a un abîme entre l'objectif du système 'demande d'utilisation' et du système des matières premières selon la classification internationale type et le Code de Groupe.

Dans ces circonstances, le Code de Groupe présente à la fois des avantages et des inconvénients. Examinons quelques exemples à la loupe. Tant les 'vidéodisques pré-enregistrés' (ICGS 9) que les 'sous-verre' (ICGS 16) appartiennent au Code de Groupe japonais 26D01. Selon les critères de recherche du JPO, les deux sont considérés comme similaires.

L'avantage de ceci, c'est que vous pouvez facilement supposer ou deviner au moyen du Code de Groupe quels articles sont similaires aux biens de votre choix. Ceci vous permet d'évaluer à l'avance si l'utilisation de vos biens/services à l'avenir peut être menacée par les droits d'un tiers.



Jan Van Barel, directeur Qualité, jette un regard personnel sur l'actualité

Mais il y a, comme nous l'avons déjà dit, également des inconvénients. Ainsi les 'grandes machines de mesure de précision' (ICGS 9 - machines de mesure ou de test) sont considérées identiques aux 'règles de mesure' (ICGS 9 - machines de mesure ou de test), vu que toutes deux font partie du Code de Groupe 10C01.

Néanmoins, sur le marché réel, celles-ci sont souvent utilisées dans un but différent et sont commercialisées via d'autres canaux de distribution.

Comme vous pouvez le voir, il peut être plus important, dans le système japonais, que vous connaissiez le Code de Groupe exact de vos biens/services que leur classe internationale, lorsque vous recherchez des marques japonaises ou demandez un dépôt au Japon, par exemple.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le Code de Groupe japonais, n'hésitez pas à consulter la rubrique 'Industrial Property Digital Library' à partir de la 'Reference Room' sur la page de démarrage du JPO: www.jpo.go.jp/index.htm.

Les marques figuratives sont-elles tombées en disgrâce ?

Des statistiques relatives au nombre de marques nouvellement déposées montrent que 33% environ de celles-ci sont des marques figuratives ou comprennent des éléments figuratifs. Des statistiques de production, cependant, montrent une autre réalité : les recherches de marques figuratives ne représentent que 7,16% à peine de toutes les recherches de marques et les surveillances de marques figuratives équivalent à 12,18% à peine du nombre total des surveillances.

Devons-nous en conclure que les déposants considèrent leurs marques figuratives et les éléments figuratifs de marques combinées comme des marques de second ordre ? La réponse est, sans conteste, affirmative. Ceci s'explique essentiellement par le fait que, pendant longtemps, le degré de fiabilité des recherches de marques figuratives était moindre que celui des recherches de marques verbales et, que ces recherches étaient effectuées, en règle générale, pour un certain laps de temps, ce qui, dans la plupart des cas, les rendait plus coûteuses. En outre, le nombre de conflits entre marques figuratives est nettement inférieur au nombre de conflits entre marques verbales, ce qui incite souvent les déposants à prendre un plus grand risque.

Mais la situation a changé. Le degré de fiabilité des recherches de marques figuratives a sensiblement augmenté, grâce à un grand perfectionnement de la technologie et à un support informatique très poussé. De nombreuses organisations de recherche, Compu-Mark en tête, ont uniformisé le prix des recherches et surveillances de marques figuratives, de sorte que les déposants n'aient pas de surprises à la réception de la facture. Tout cela donne matière à réflexion. Il est peut-être utile ou nécessaire que les déposants réexaminent la situation de leurs marques figuratives.

Opposition selon Madrid en 2004

Il y a un peu plus d'un an, Bruno Van Treeck, Data Acquisition Manager, vous donnait un aperçu des procédures d'opposition que vous devez prendre en compte lorsque vous recherchez, dans un ou plusieurs pays signataires de l'Arrangement et/ou du Protocole de Madrid, une protection pour des marques commerciales ou marques relatives à des services. Depuis, la législation a, radicalement changé dans un certain nombre de pays. Une actualisation s'impose !

Bruno Van Treeck: 'Pour que les choses soient bien claires, je me permets de vous rappeler que vos marques internationales sont soumises au droit des marques du pays membre où vous cherchez une protection. Les nouveaux enregistrements ou les extensions territoriales d'enregistrements existants qui cherchent une protection dans des pays disposant d'une procédure d'opposition doivent subir une procédure similaire aux enregistrements nationaux du pays en question. C'est, par exemple, le cas du système d'opposition administrative instauré récemment au Benelux, pour lequel les règles ci-dessous et une période d'opposition de deux mois sont applicables. Attention : en première instance et à titre transitoire, l'opposition au Benelux n'est possible que pour des marques qui ont été déposées au moins dans une des classes internationales 2, 20 ou 27.'

- Pour les dépôts nationaux, la période d'opposition débute le premier jour du mois qui suit la publication au Recueil des Marques du Benelux (Markassiet) où le nouveau dépôt est annoncé.
- Pour les dépôts internationaux, le délai de deux mois débute le premier jour du mois qui suit la publication dans la Gazette of International Marks (GIM).

Vous trouverez ci-dessous une liste actualisée des pays qui sont membres, actuellement, de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid et qui disposent d'un système d'opposition. Les changements par rapport à l'aperçu de début 2003 sont en caractères gras.

Allemagne:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Antigua & Barbuda:	3 mois - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment
Australie:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Benelux:	2 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Bhutan:	1 an après la publication dans la GIM
Chine:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM moins 1 jour
Chypre:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Corée du Sud:	30 jours après la publication au journal officiel des marques
Croatie:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Cuba:	2 mois - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment
Danemark:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Egypte:	6 mois après publication dans la GIM
Espagne:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Estonie:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Finlande:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
France:	2 mois après le premier jour du mois suivant la réception de la GIM par l'INPI
Géorgie:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Grèce:	4 mois après le 16e jour du mois suivant la publication au journal officiel des marques
Iran:	30 jours - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment
Irlande:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Islande:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Japon:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Kenya:	60 jours - pas d'autres spécifications disponibles
Lesotho:	3 mois - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment Lettonie: 4 mois après la publication dans la GIM
Lettonie:	4 mois après la publication dans la GIM
Lituanie:	3 mois après la publication dans la GIM

Macédoine:	90 jours - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment
Moldavie:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Mozambique:	60 jours - pas d'autres spécifications disponibles
Namibie:	2 mois - pas d'autres spécifications disponibles pour le moment
Norvège:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Pologne:	6 mois après la publication au journal officiel des marques
Portugal:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Roumanie:	3 mois après la publication dans la GIM
Royaume-Uni:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Russie:	5 ans après la publication au journal officiel des marques
Saint-Marin:	1 an - est à l'étude
Sierra Leone:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Singapour:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Slovénie:	3 mois après la publication dans la GIM
Slovaquie:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Soudan:	6 mois après la publication dans la GIM (8 mois pour ceux qui ne résident pas au Soudan)
Suède:	2 mois après la publication au journal officiel des marques
Suisse:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Swaziland:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
Tchéquie:	3 mois après le premier jour du mois suivant la publication dans la GIM
Turquie:	3 mois après la publication au journal officiel des marques
USA:	30 jours après la publication au journal officiel des marques
Zambie:	2 mois - pas d'autres spécifications disponibles



Lors du meeting annuel de l'INTA, il a été annoncé que le lien entre le système des Marques Communautaires et le Protocole de Madrid entrera en vigueur le 1er octobre 2004. De même la Syrie rejoindra le Protocole et l'Arrangement de Madrid à partir du 5 août 2004.

Liste de pays ayant ratifié les Traités

Outre l'aperçu existant de l'Arrangement/Protocole de Madrid, le système de Classification en vigueur et la 8e Edition de la Classification de Nice, nous disposons également, désormais, d'un aperçu des pays qui ont ratifié les Traités de Nice, de Vienne, de La Haye, de Locarno et de Lisbonne.

Vous souhaitez un exemplaire de cette liste ? Surfez sur www.compu-mark.thomson.com et téléchargez la liste.

Nous avons fait tout notre possible pour vous informer de la façon la plus complète possible dans le tableau ci-dessus. Pour des actions ponctuelles, il serait toutefois préférable de demander l'avis à un conseil.



Nouvelles adresses e-mail et nouveau site web

@thomson.com

Depuis le 19 avril 2004, tous les collaborateurs de Compu-Mark ont une nouvelle adresse e-mail. Comme vous le savez, notre entreprise fait partie de The Thomson Corporation, un fournisseur qui donne le ton dans les solutions d'information intégrée pour les entreprises et d'autres clients professionnels. Toutes les entreprises Thomson ont désormais un format cohérent pour leurs adresses e-mail. Cela favorise la communication entre elles et vous aide à mieux reconnaître les entreprises Thomson. Pour la même raison, une structure uniforme dans les logos et dans le style d'entreprise Thomson avait déjà été instauré.

Nouvelles adresses e-mail Service Clientèle

customer.support.be@compu-mark.com
→ **compu-mark.be@thomson.com**

customer.support.fr@compu-mark.com
→ **compu-mark.fr@thomson.com**

customer.support.uk@compu-mark.com
→ **compu-mark.uk@thomson.com**

customer.support.it@compu-mark.com
→ **compu-mark.it@thomson.com**

customer.support.nordic@compu-mark.com
→ **compu-mark.nordic@thomson.com**

Les e-mails envoyés aux anciennes adresses seront encore transférés pendant un certain temps. Nous vous demandons néanmoins de bien vouloir adapter votre carnet d'adresses le plus rapidement possible.

www.compu-mark.thomson.com

Le site web de Compu-Mark a eu droit à un lifting le 19 avril. Toutes les nouveautés ont pour but de faciliter l'utilisation du site et l'accès à toutes les informations. Nous voulons, en effet, vous offrir, en un minimum de 'clicks', un maximum d'informations utiles.

Sur notre nouveau site web, vous trouverez, entre autres :

- des informations détaillées concernant tous nos produits;
- des formulaires de commande pratiques et des listes utiles;
- nos lettres d'information 'Question Marks' et 'SAEGIS Flash';
- les dernières nouvelles.

Client Area

Désormais vous pouvez directement vous connecter à l'espace Client Area à partir de la page de démarrage. Vous aurez ainsi accès à nos services électroniques Surveillances E-Services et SAEGIS. En outre, vous y trouverez toutes les informations de contact local pour votre pays.

Vous avez déjà un nom d'utilisateur et un mot de passe pour les Surveillances E-Services ? Dans ce cas, vous pouvez dès maintenant vous connecter à l'espace Client Area.

Nouveau nom de domaine

www.compu-mark.thomson.com

INTA 2004 à Atlanta : informative et divertissante !

La conférence annuelle de l'International Trademark Association (INTA) se tenait cette année à Atlanta. Du 1er au 5 mai 2004, plus de 6000 spécialistes des marques du monde entier se sont rassemblés au cœur de la ville, dans les hôtels Hyatt Regency et Marriott Marquis et aux alentours, pour participer à la plus grande conférence du monde des marques.



Les invités à la soirée de Compu-Mark ont apprécié jusqu'aux petites heures l'ambiance mystique et la musique entraînante

Nouveaux services

Compu-Mark était, bien sûr, de la partie et a présenté deux développements très attrayants. La toute dernière version des Surveillances E-Services, notre outil en ligne pour gérer votre portefeuille de surveillances, a de loin suscité le plus d'attention. Mais les nouveautés sur SAEGIS ont, elles aussi, bénéficié d'un accueil positif. Les visiteurs pouvaient également faire la connaissance de quelques sociétés sœurs du groupe Thomson : Thomson & Thomson, West, Dialog, Sweet & Maxwell et Carswell.

Soirée dansante unique

Fidèle à la tradition, Compu-Mark a également veillé à la détente : avec les autres entreprises Thomson, nous avons organisé une grande soirée dansante, le mardi soir. Dans l'impressionnante 'AmericasMart', nos invités ont été baignés dans une ambiance unique créée à partir d'effets de lumières et d'éléments mystiques. Environ 3000 invités ont pu apprécier jusqu'aux petites heures les délicieux buffets et la musique entraînante du groupe 'Party on the Moon'.

A l'année prochaine à San Diego !

Question Marks est la lettre d'information de Compu-Mark et paraît trois fois par an.

Vous la retrouverez également sur notre site www.compu-mark.thomson.com

Rédaction

Sint-Pietersvliet 7, 2000 Anvers, Belgique

Tél. + 32 3 220 72 11, Fax + 32 3 220 73 90, compu-mark.questionmarks@thomson.com

Vous souhaitez écrire vous-même un article ? Contactez Natalie Cauwenberghs.

Vous avez une question concernant nos services ?

Appelez notre Service Clientèle

Copyright © 2004 Compu-Mark

Site quiz

Avez-vous déjà visité notre nouveau site ? Ce quiz vous donne une raison supplémentaire de vous y connecter, car vous y trouverez les réponses aux questions ci-dessous. Cherchez et gagnez un ensemble salière & poivrier design !

1. Comment s'appelle la société sœur japonaise de Compu-Mark ?
2. Comment s'appelle notre plate-forme en ligne pour les recherches de balayage ?
3. Que représente l'abréviation KISS ?
4. Combien de pays/registres sont couverts par la surveillance de couleur au niveau mondial ?
5. Combien de niveaux sont prévus pour l'Enquête d'usage des marques ?

Solution

1. = _____
2. = _____
3. = _____
4. = _____
5. = _____

LA SOLUTION DU QUIZ PRÉCÉDENT

Voici la bonne combinaison de drapeaux et pays :
1-B, 2-I, 3-G, 4-C, 5-D, 6-H, 7-J, 8-E, 9-F, 10-A

Les cinq lecteurs suivants ont gagné une bouteille de genièvre à la vanille ou au chocolat :

- Madame Elvira Schwentner - Gebro Pharma GMBH - Autriche
- Monsieur Ronald Pols - Urquhart Dykes & Lord - R.-U.
- Madame Ann-Charlotte Carlsson - Dr. Ludwig Brann Patentbyra - Suède
- Dr. Wolfgang Börner - Degussa Patente - Allemagne
- Madame Anne Hierholzer - Cabinet Marek - France

> Envoyez vos solutions par e-mail à **compu-mark.questionmarks@thomson.com**
ou par fax au **+ 32 3 220 73 90**

Madame Monsieur

NOM: _____

SOCIÉTÉ: _____

ADRESSE: _____

PAYS: _____